

1. Présentation du concours : Règles de bases

L'idée du concours est de concevoir et fabriquer un robot mécanique avec une partie électronique à la marge

Les équipes sont constituées de 6 participants au plus.

1.1 L'énergie embarquée sur le robot

L'énergie de propulsion de l'ensemble « robot marcheur » est et ne peut être que le moteur choisi par l'organisateur du concours. Il s'agit de l'ensemble suivant :

- Moteur d'essuie-glace de voiture fonctionnant au 12V. Le choix du moteur est libre, mais vous devrez prouver qu'il s'agit bien d'un moteur d'essuie-glace en précisant quel véhicule il équipe.
- Une UNIQUE batterie 12V de capacité 10 Ah maximum.
- Le coût total de l'ensemble moteur + batterie ne doit pas dépasser 150 € (à prouver par une facture).
- Il est possible d'ajouter un variateur électrique de vitesse.
- Il est possible de modifier le réducteur du moteur d'essuie-glace, mais pas son bobinage.

1.2 Le pilotage du robot

Le robot doit être télécommandable : 2 voies maximum et 1 spend sont utilisables sur la télécommande.

Les mouvements (autre que motricité du robot) peuvent être générés à l'aide de la radio commande, d'un récepteur, de deux servomoteurs ou moteurs. Le budget autorisé pour la radiocommande et les deux récepteurs est de 100 €.

Attention cette radio commande doit être de technologie 2,4 GHz de façon à pouvoir réaliser des courses à plusieurs,